

b) Du nom qui a été reçu toujours et partout dans le canon et les catalogues des Livres Saints, été donné comme celui de l'auteur du quatrième Evangile ;

c) Des plus anciens manuscrits et des versions les plus anciennes de la Bible ;

d) De l'usage liturgique public universellement répandu dans l'Eglise, dès l'origine ;

Cette tradition constitue-t-elle, abstraction faite de la preuve théologique, une démonstration historique que l'apôtre Jean, et non un autre, doit être tenu pour l'auteur du quatrième Evangile, démonstration assez solide pour qu'elle ne soit nullement infirmée par les raisons que les critiques allèguent à l'encontre ?

*Réponse.* — Oui.

*2e question.* — Les raisons internes qui se tirent du texte même du quatrième Evangile, du témoignage de l'auteur, et de la parenté manifeste de cet Evangile avec la première épître de l'apôtre Jean, doivent-elles être considérées comme confirmant la tradition qui attribue indubitablement à ce même apôtre le quatrième Evangile ? En outre, les difficultés qui proviennent de la comparaison de cet Evangile avec les trois autres peuvent-elles, vu la diversité du temps, du but, des auditeurs pour qui ou contre qui l'auteur a écrit, peuvent-elles se résoudre raisonnablement comme l'on fait, en divers endroits, les Saints Pères et les exégètes catholiques ?

*Réponse.* — Oui, sur les deux points.

*3e question.* — Nonobstant la pratique constamment en vigueur, dès les premiers temps, dans toute l'Eglise, d'arguer du quatrième Evangile, comme d'un document proprement historique, néanmoins, en raison du caractère particulier de cet Evangile et de l'intention manifeste de l'auteur de mettre en lumière et de défendre la